

REGLEMENT JEU CONCOURS PHOTO : LE PANORAMA XXL AU CŒUR DE L'ARMADA

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Panorama XXL RCS Rouen 200 044 899 00017 dont le siège social est situé au 108 allée François Mitterrand à Rouen, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du 2019-06-06 00:01:00 au 2019-06-16 23:59:00.

L'opération est intitulée : « Le Panorama XXL au cœur de l'Armada » Cette opération est accessible via la page : "<https://www.instagram.com/panoramaxxl/>"

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Ce jeu concours est gratuit, ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de Panorama XXL, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://www.instagram.com/panoramaxxl/> .

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu concours, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société et du jury, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

2.4 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu concours.

2.5 La participation au jeu concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu concours se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Instagram et se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : "<https://www.instagram.com/panoramaxxl/>"

2. Liker la page Instagram du Panorama XXL.

3. Poster sur Instagram une ou plusieurs photographies répondant au thème « Le Panorama XXL au cœur de l'Armada », via son compte Instagram personnel, en notifiant le hashtag suivant : #ArmadaXXL

Les participants devront impérativement conserver la photo originale sur l'appareil l'ayant prise afin de la transmettre au jury en cas de sélection. Le fichier source doit être identique à la photo postée sur Instagram (retouches, format...).

Le jeu concours est organisé du 6 juin 2019 à 01h00 au 16 juin 2019 à 23h59.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du jeu concours et des expositions suivant la remise des prix.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Instagram. La société Instagram ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le jeu concours, s'adresser aux organisateurs et non à Instagram. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

ARTICLE 4 : SELECTION DES GAGNANTS

Au terme du jeu, le jury se réunira le 19 juin 2019 et sélectionnera sur des critères artistiques et/ou techniques les 10 photographies gagnantes. Cette décision sera sans appel.

Tous les gagnants seront avertis par message privé via leur compte Instagram. Dans un délai de 5 jours, soit jusqu'au 25 juin 2019, les gagnants devront envoyer l'image originale à l'organisateur au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : commercial@metropole-rouen-normandie.fr. La taille de la photo doit être de 4200 px minimum.

Les photos seront exposées par l'organisateur au Panorama XXL du 1^{er} juillet au 31 août 2019. Il sera fait systématiquement mention du nom et/ou pseudonyme du compte Instagram des auteurs des photos publiées.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Le jeu concours est composé de la dotation suivante :

1^{er} prix : un package à l'Hôtel de Bourgtheroulde, 15 Place de la Pucelle à Rouen (comprenant une nuit en chambre double pour deux personnes avec petit déjeuner et SPA inclus), un tirage 40x40 de sa photo et un sac de goodies (produits issus de la boutique du Panorama XXL).

2^{ème} prix et 3^{ème} prix : un tirage 30x30 de sa photo et un sac de goodies (produits issus de la boutique du Panorama XXL).

4^{ème} au 10^{ème} prix : un sac de goodies (produits issus de la boutique du Panorama XXL).

ARTICLE 6 : ACHEMINEMENT DES LOTS

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, le gagnant recevra toutes les informations nécessaires à l'acheminement du lot via la messagerie privée de Instagram dans les 48h (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce du gagnant. Le lot sera à venir retirer au Panorama XXL, Quai de Boisguilbert à Rouen, 76000.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur, il restera définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

ARTICLE 7 : AUTORISATION DE PUBLICATION ET EXPOSITION DES ŒUVRES

Chaque participant, du fait de l'acceptation du règlement, en tant qu'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés à la photo, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que ses photos soient publiées et soient consultables sur les réseaux sociaux et site web de l'organisateur, et ce à des fins promotionnelles du concours, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

Il sera fait systématiquement mention du nom et/ou pseudonyme du compte Instagram des auteurs des photos publiées. Liste des réseaux sociaux et site web de l'organisateur susceptibles de publier ou partager les photos soumises dans le cadre du jeu :

Instagram : <https://www.instagram.com/panoramaxxl/>

Facebook : <https://www.facebook.com/panoramaxxl/>

Twitter : <https://www.twitter.com/panoramaxxl/>

Les 10 photographies seront exposées 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019 au Panorama XXL. Il sera fait systématiquement mention du nom et/ou pseudonyme du compte Instagram des auteurs des photos publiées.

ARTICLE 8 : EXCLUSIONS

Les responsables du jeu concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au jeu concours, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, localisation ...). Conformément à la loi « informatique et Libertés », vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données ou adresser une réclamation auprès de la CNIL si vous constatez un manquement à nos engagements. Vous bénéficiez d'un droit d'accès permanent à vos données pour les rectifier, les mettre à jour, les limiter ou les supprimer. Pour

exercer ces droits, les joueurs devront contacter par courrier à l'adresse suivante : Panorama XXL, Le 108, 108 allée François Mitterrand, CS 50 589, 76 006 Rouen Cedex.

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

ARTICLE 11 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Service communication du Panorama XXL – 108 allée François Mitterrand - CS 50589 - 76006 Rouen cedex. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au jeu concours tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.